

Je me joins avec plaisir à mes distingués collègues du Parlement pour vous accueillir ce soir au deuxième dîner du Comité Canada-Israël, lequel célèbre le 26^e anniversaire de l'Etat d'Israël. Si notre attitude en face d'Israël était la grande question débattue dans ce Parlement, il n'y aurait aucune raison de spéculer sur une élection hâtive.

Votre Comité s'est fixé deux objectifs, soit:

- encourager l'amitié et la compréhension entre Israël et le Canada; et
- réaliser une paix juste et durable entre Israël et ses voisins arabes.

Le Gouvernement du Canada fait également siens ces deux objectifs. Pour ce qui est du premier, nous pouvons constater que les relations entre les deux pays ont connu un essor et une vigueur soutenus, grâce en grande partie à l'énergie, à l'inspiration et aux ressources de votre comité.

Les échanges commerciaux entre le Canada et Israël se sont chiffrés l'an dernier à environ 58 millions de dollars, soit une augmentation de quelque 18 millions par rapport à l'année précédente.

La fréquence accrue des rapports entre Canadiens et Israéliens a contribué davantage encore à raffermir les liens d'amitié et de compréhension entre les deux pays. Bien qu'on ne sache pas encore quel a été le nombre exact des Canadiens qui se sont rendus en Israël en 1973, je sais que quelque 12,000 Israéliens, dont quelques ministres du Cabinet et d'autres personnalités, ont visité le Canada durant cette période. Comme bon nombre d'entre vous le savent déjà, le Ministre des Affaires étrangères, M. Eban, doit faire une brève visite officielle à Ottawa, le mois prochain. Dans les jours qui suivront, nous comptons accueillir une équipe d'experts israéliens en matière d'énergie qui viendront voir à l'oeuvre le réacteur CANDU.

Je sais que des journalistes du Canada et d'Israël ont fait état d'un prétendu manque d'empressement du Gouvernement du Canada à participer à la construction d'une centrale nucléaire pilote en Israël. Afin qu'il ne subsiste aucune équivoque à cet égard, je tiens à préciser que le Gouvernement canadien autorise l'exportation de centrales nucléaires n'importe où dans le monde pourvu que soient appliquées les garanties internationales en vertu desquelles ces installations sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Outre cette condition essentielle, à laquelle Israël ne devrait avoir aucune difficulté à se plier, toute vente de réacteur est soumise aux contraintes commerciales ordinaires comme, par exemple, l'aptitude de l'industrie canadienne à répondre à la fois à la demande intérieure et à la demande internationale.